



## Refus de changement de statut

Par **jecabaj**, le **25/08/2009** à **23:12**

Bonjour,rrnrnJ'ai un titre de séjour étudiant valable jusqu'au 14 septembre 2009 etrnje viens de recevoir un refus de changement de statut pour le poste d'assistante commerciale dans un cabinet d'assurance. rnrnLes raisons de ce refus sont suivantes:rrnrn- l'inadéquation entre le diplôme et le travail proposé ...( pour préciser J'ai un Master 2 en Commerce et échanges internationaux) rnrn-la situation présente et l'avenir de l'emploi dans la région Ile de France pour cette profession ne permet pas d'envisager favorablement une nouvelle admission sur le marché de travail..rrnrn-considérant que les offres déposées auprès du pôle emploi pour ce poste au cours de la même période ont donné lieu à satisfaction rapidement et qu'en conséquence la difficulté de recrutement n'est pas avérée..rrnrn-considérant par ailleurs que les demandeurs d'emploi inscrits pour cette même période pour cette même profession ont des difficultés à trouver un emploi et qu'en conséquence il existe bien des personnes immédiatement disponibles pour occuper le poste proposé...rrnrnVoilà les raisons pour lesquels j'ai été refuséernrnJe voulais savoir quelles sont les chances que mon recours à cette décision auprès du tribunal administratif soit favorable? (c'est à dire est ce que vous pensez qu'après le recours je pourrais éventuellement obtenir quand même un changement de statut en salarié pour ce poste la )rrnrnJe tiens à préciser que mon employeur est fort motivé pour me garder. Actuellement je suis en CDD jusqu'au 14 septembre.rnrnMerci d'avance pour votre aide

Par **anais16**, le **26/08/2009** à **20:26**

Bonjour,rrnrnla préfecture a avancé les arguments classiques de refus de changement de statut et il est vrai que la situation nationale de l'emploi est prise en compte.rnrnCependant, il vaut mieux faire un recours si votre employeur vous soutien plutôt que de vous retrouver sans

papiers en ayant rien tenté...